L'hôtel Neuvice va être étendu

LIÈGE

Le collège communal a donné un avis favorable.

ur proposition de l'échevine liégeoise de l'Urbanisme Christine Defraigne (MR), le collège communal a donné un avis favorable au dossier d'extension de l'hôtel Neuvice. Cette décision découle de la clôture de l'enquête publique et de l'étude par les services ad hoc, le dossier devant dès lors être transféré au fonctionnaire délégué pour avis.

Situé à quelques pas de l'hôtel de Ville et de la place du Marché, l'hôtel Neuvice est composé de trois bâtiments datant du XVIII^e siècle articulés autour d'une cour intérieure. Lesquels abritaient autrefois la résidence et l'atelier du libraire-imprimeur Bassompierre, connu par Voltaire, Diderot et Marmontel pour sa production de contrefaçons.

Ce lieu chargé d'histoire s'étendra dans les immeubles situés aux numéros 44, 46 et 48 en Neuvice et 5, 7 et 9 rue Sainte-Catherine. L'extension de l'hôtel prévoit une rénovation complète des bâtiments qui ont été laissés à l'abandon et sont totalement délabrés.

En plus des 12 chambres actuelles, d'une chambre familiale et d'une autre dédiée aux PMR, les usagers pourront bientôt bénéficier de 16 chambres. Mais aussi de 6 suites, d'un accueil, d'une salle de petit-déjeuner, d'un espace bar, d'un espace wellness, d'une salle de réunion et de locaux techniques et de services.

Pour rappel, ce lieu a été ouvert 2012 dans un quartier du centre historique qui débutait alors sa requalification. Le projet entend s'inscrire dans celle-ci, répondant selon le collège à une série d'objectifs tels que rendre le quartier à nouveau attrayant pour les habitants et les visiteurs, développer de nouveaux logements qualitatifs et dynamiser un circuit touristico-commercial.

L'atout particulier du projet est son caractère "petit hôtel de charme", en complément des développements hôteliers portés par les grandes chaînes. La présence d'un espace bar aménagé dans les sous-sols et qui sera accessible au public permettra également à l'hôtel de s'ouvrir sur l'extérieur.

B.B.

